



## Lettre ouverte à Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé

Ce week-end, Madame la Ministre, vous avez fêté un cap important de votre vie : celui des neuf mois passés à la tête du Ministère. Neuf mois de travail. Neuf mois, il faut le reconnaître, de concertation. Mais pour nous, infirmières et infirmiers libéraux, neuf mois d'attente. Neuf mois de perdus...

Car un constat s'impose : depuis votre arrivée au Gouvernement, la parole est là... Mais pas les actes. Oui, Madame la Ministre, vous nous écoutez : mais vous ne nous entendez pas. Et agissez encore moins... sauf pour défendre quelques professions de santé au rang desquelles nous ne figurons pas.

Ainsi, vous n'avez toujours pas signé le décret permettant la publication de notre avenant n°5 conclu le 21 novembre 2017. Résultats : nous, infirmières et infirmiers libéraux, ne pourrions pas bénéficier au 1<sup>er</sup> août de l'augmentation, minime, de la majoration dimanches et jours fériés. De plus, la compensation de l'augmentation de la CSG de ceux, parmi nous, qui exercent en zone sous-dotée... n'est toujours pas assurée !

De même, nous n'avons toujours pas, non plus !, de réaction de votre part sur l'appel à la concertation que nous avons lancé début décembre 2017. Rappelez-vous : c'était au sujet de l'annonce que vous aviez faite de « *coopérations renforcées* » entre établissement d'HAD et Ssiad. Un vrai coup de poignard dans le dos des infirmières et infirmiers, partenaires habituels de 80% des Ssiad ! Le Sniil avait alors émis une proposition alternative voire complémentaire : celle de sortir les coûts de soins infirmiers libéraux des forfaits de Ssiad. Mais... pas un mot. Aucun retour. Rien.

Madame la Ministre, à votre prise de fonction, voici neuf mois, nous avons salué votre intention de « *travailler collectif et de déployer de l'ingéniosité* », tout en souhaitant que ceci ne se résume pas au seul « *tout-médecin* » et « *tout-structure* ».

Aujourd'hui, nous gardons cet espoir chevillé au corps. Car, oui, nous vous sommes indispensables pour la réussite de votre projet : seuls professionnels de santé à connaître aussi bien l'environnement du patient, porteurs d'économies et de liens entre mondes sanitaire et social, vous aurez besoin de nous pour mettre en place votre politique tournée vers le maintien à domicile et l'ambulatoire... Mais en avez-vous seulement conscience ?

Alors, Madame la Ministre, agissez ! Signez le décret attendu ! Acceptez nos propositions ! Car nous aussi, infirmières et infirmiers libéraux, avons des compétences. Nous aussi faisons partie du système de santé. En un mot, nous aussi avons le droit d'avoir votre considération et d'être entendus !

Paris, le 19 février 2018,  
Catherine Kirnidis, Présidente Nationale Sniil (06.70.79.56.96)